

délibération :
D2024_1_2

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 15 Mars 2024

Votants : 13

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Objet : Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un nouveau restaurant scolaire et accueil périscolaire à Jussac
Autorisation de signature du marché

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean PRIVAT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Jussac souhaite engager une opération construction d'un nouveau restaurant scolaire et accueil périscolaire.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

Une première phase de consultation s'est déroulée du 05/12/2023 au 22/12/2023 à l'issue de laquelle trois candidats ont été admis à remettre une offre, à savoir :

METAFORE (mandataire) / IGETEC / APPUY CREATEURS / SARL SIGMA ACOUSTIQUE

ATELIER DU ROUGET (mandataire) / IGETEC / SARL SIGMA ACOUSTIQUE / Cabinet SAUNAL CROS

ARKHIDEA (mandataire) / ATELIER CAMINO / IGETEC / ORFEA, SARL JP DELOMENIE / DEJANTE VRD & CONSTRUCTION

Ces trois candidats ont été invités à remettre une offre comportant les éléments suivants :

Un mémoire méthodologique présentant :

- L'organisation de l'équipe projet et la répartition détaillée des tâches au sein du groupement ;
- Le mode opératoire proposé pour la réalisation de chaque élément de mission ;

Un mémoire d'intentions incluant :

- Une planche A3 de "lecture raisonnée du site et du territoire" composée de textes et éventuellement illustrée (schémas, croquis).
- Deux planches A3 de "note des intentions de conception" au moyen de dessins (schémas, croquis), assortis de commentaires et de photos ou d'images de références

Les trois candidats ont été auditionnés individuellement par une commission composée des membres de la municipalité et de la commission MAPA. L'audition avait pour objet de présenter le mémoire d'intentions, à l'exclusion des autres éléments de l'offre.

Par ailleurs, la collectivité a souhaité engager une phase de demandes de précisions et de négociation avec l'ensemble des candidats.

Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques des propositions des candidats et sollicite l'autorisation de signer le marché à l'issue de la procédure de négociation pour le bon avancement du projet.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire d'attribuer et signer le marché de maîtrise et avenants associés éventuels dans la limite d'un montant global de 221 000,00 € HT.

Le Maire rendra compte de l'utilisation de cette délégation de signature du marché et avenants éventuels à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal en application de l'Article L2122-23 du CGCT.

Cette délégation prendra fin à l'issue de l'opération à la construction d'un nouveau restaurant scolaire et accueil périscolaire à Jussac.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

The image shows a blue ink signature of Jean-François Rodier, the Mayor of Jussac, written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE JUSSAC' around the perimeter.